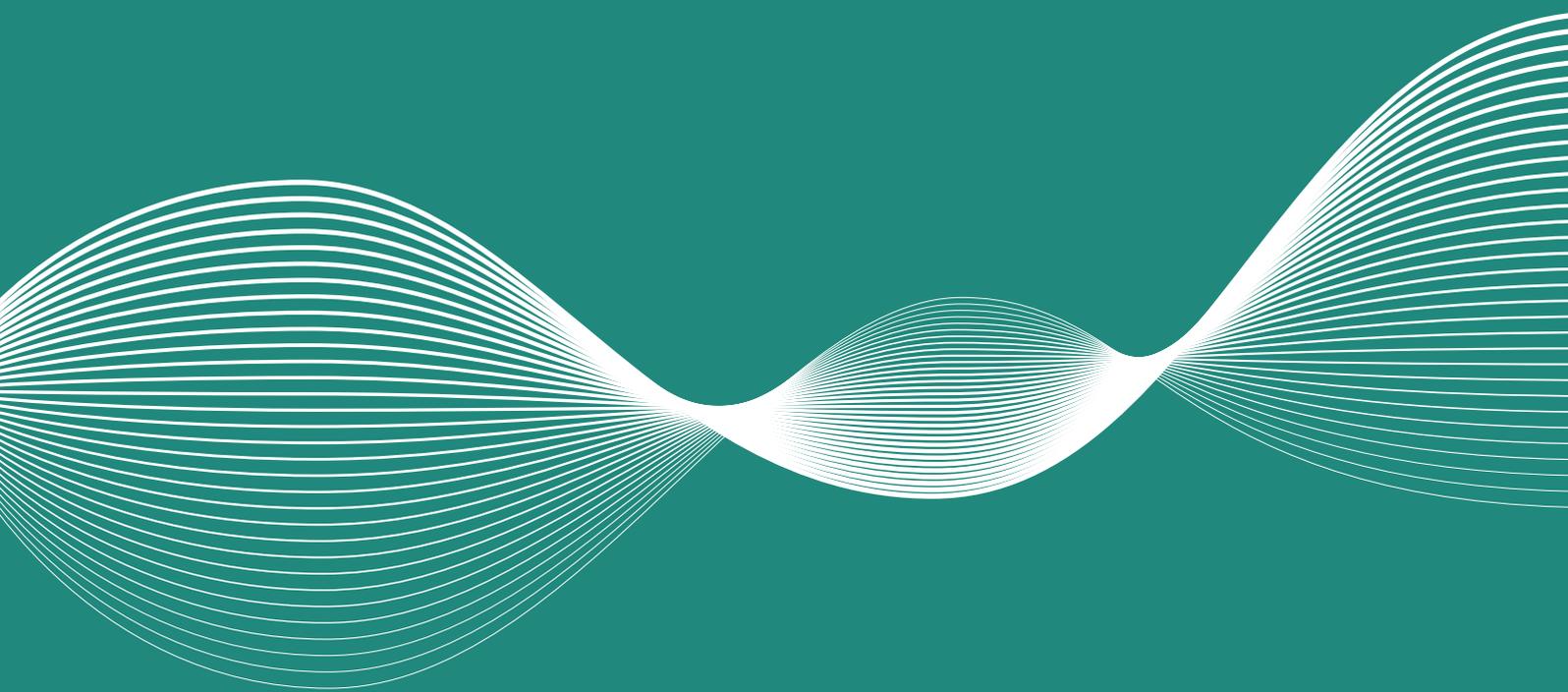


Observatoire économique et financier

Clôture 2020

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

6ÈME ÉDITION - FÉVRIER 2022



ÉDITORIAL

Le Haut Conseil de la Coopération Agricole n'est pas seulement une instance de vérification de la conformité des coopératives aux valeurs et règles de la coopération, c'est aussi un observatoire des réalités économiques du secteur. Son poids mais aussi ses spécificités, ses évolutions sont mis en avant. C'est à travers les Dossiers Annuels de Contrôle - documents visés à l'article R525-8 du code rural que l'observatoire recueille et analyse les données. Ces dernières sont collectées dans les états financiers (bilans et comptes de résultat) des coopératives agricoles ainsi que dans les procès-verbaux d'assemblée générale de clôture de comptes.

L'observatoire économique et financier du HCCA s'appuie donc sur la collecte exhaustive de données des coopératives agricoles. Cela en fait une base de données unique en France, et vraisemblablement en Europe. Pour les dirigeants des coopératives, mais aussi pour tous les acteurs économiques et politiques qui s'intéressent au poids de la coopération agricole dans l'économie française et européenne, c'est un outil privilégié d'information et de réflexion. Le document publié chaque année est également un outil pédagogique précieux de formation pour les dirigeants et les élus.

Avec ses 86 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la coopération agricole française représente plus de 40% du tissu agroalimentaire français. Au travers des données issues de 1 239 coopératives, l'observatoire recouvre 99% du chiffre d'affaires global du secteur et les 2/3 du paysage coopératif français. Il présente plusieurs centaines de données collectées par structure et de nombreux ratios.

L'édition 2020 s'inscrit dans la droite ligne de la précédente, avec une analyse croisée des performances des coopératives agricoles par classe de chiffres d'affaires.



Le choix de cette segmentation, que vous avez tous approuvé, permet de bien valoriser la diversité des profils des entreprises coopératives agricoles.

Cette année, nous vous proposons une lecture de ces données avec des indicateurs de performances économiques qui rendent possible une comparaison avec les sociétés de droit commercial. Il s'agit de valoriser le dynamisme et la diversité des coopératives agricoles aussi bien sur le territoire national que dans leur déploiement à l'export. Des points d'attention sont également partagés.

Une représentation géographique de la concentration des chiffres d'affaires par département vous est également proposée. Enfin, l'observatoire économique et financier offre une analyse sectorielle illustrant la typicité des profils des entreprises coopératives agricoles ancrées sur la totalité du territoire français, et permettant d'identifier des services et des compétences pour l'ensemble des filières agricoles et agro-alimentaires. Les analyses de l'observatoire reflètent les efforts capitalistiques ou les niveaux d'investissements nécessaires pour assurer la gestion, la transformation et la commercialisation de l'ensemble des produits des associés coopérateurs. Elles démontrent aussi le rôle de premier plan que jouent les coopératives agricoles dans le rayonnement économique territorial.

Gageons que ce nouvel éclairage sur l'économie de la coopération agricole vous permette de mieux en apprécier ses spécificités mais aussi toute sa force. Je vous souhaite bonne lecture.



François MACÉ,
Président de la section
Économique et Financière
du HCCA

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES : DOSSIERS ANNUELS DE CONTRÔLE (DAC)

Selon l'article R525-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les sociétés coopératives agricoles et les unions de coopératives agricoles doivent, chaque année et dans le délai de trois mois à compter de la date de la réunion de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, faire parvenir au Haut Conseil de la Coopération Agricole leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC).

Pour cette nouvelle version, le HCCA a souhaité produire un dossier aussi complet que celui de l'année passée, qui avait vu pas moins de 300 données être ajoutées à l'observatoire économique et financier. Ces nouvelles données ont permis de calculer les ratios commentés au fil de cette publication. Cette nouvelle édition est l'occasion de compléter le précédent numéro et de présenter des données sur 3 années consécutives. Après retraitement des coopératives membres d'une structure (ex : union), le HCCA dénombre 1 239 DAC reçus (1088 coopératives et 151 unions) en 2020 sur un total de 2 000 coopératives et unions (hors SICA et CUMA). Le chiffre d'affaires de ces coopératives représente plus de 99% du chiffre d'affaires total des coopératives françaises.

Le périmètre d'étude est mouvant en raison des cycles de vie des coopératives : fusions, acquisitions, créations et disparitions sont autant d'événements qui impliquent un retraitement des données. Dans un souci de comparabilité et de finesse analytique, la règle de traitement des données retenue par la section économique et financière du HCCA est la suivante : il a été convenu, en l'absence de réception de DAC 2020, d'extraire les données chiffrées 2018 et 2019 de la base. En revanche, dans le cas de fusion sur 2020, les comptes 2018 et 2019 de chaque entité sont conservés. Sur 2020, on retrouve les comptes de la coopérative absorbante. Nous avons donc ainsi un périmètre constant de 1 173 Coopératives et Unions.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à toutes les coopératives et unions ayant transmis dans les délais leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC) complet.

Cela facilite grandement le travail du HCCA qui est ainsi en mesure de produire des synthèses fiables et utiles pour les coopératives elles-mêmes, ainsi que pour la connaissance et la reconnaissance de la coopération agricole au sein de l'économie française et européenne.

TRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les données « si-conso » de l'observatoire économique sont construites selon un principe simple : pour les groupes qui publient des comptes consolidés, les données consolidées sont utilisées dans les calculs. Si la coopérative ne consolide pas, alors le calcul est réalisé à partir des comptes sociaux.

Les seuils légaux au-delà desquels une coopérative doit consolider ses comptes sont basés sur le dépassement de deux des montants suivants : 24 M€ pour le total du bilan, 48 M€ pour le montant du chiffre d'affaires net, 250 pour le nombre moyen d'employés. Ces informations doivent être calculées pour l'ensemble constitué par les coopératives et les entreprises qu'elles contrôlent (article L.524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

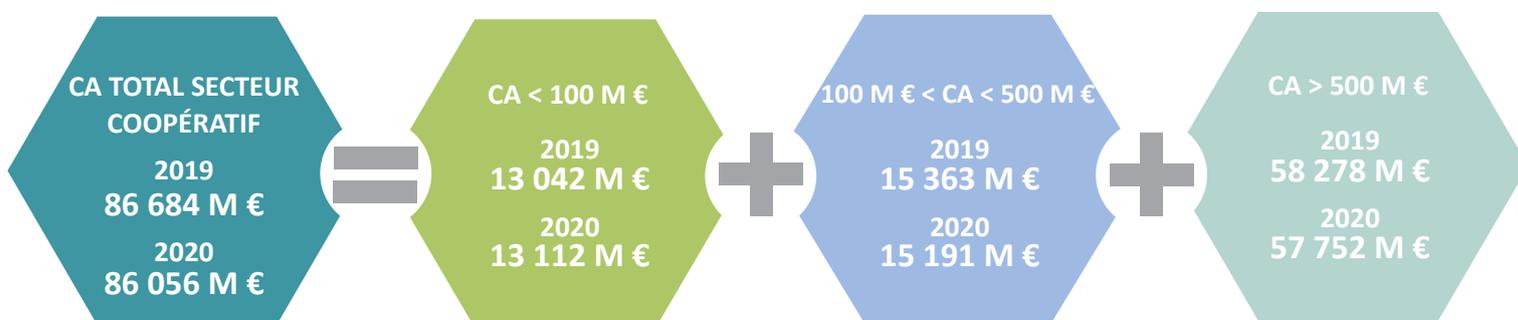
Données sur les clôtures comptables :

Selon les dates prévues par leurs statuts, les coopératives et groupes coopératifs opèrent leurs clôtures comptables à des périodes différentes. Nous n'avons pas opéré de retraitement en vue de faire nos analyses. Les lecteurs sont donc appelés à la prudence concernant l'interprétation des données au regard des conjonctures 2019 et 2020.

MÉTHODOLOGIE SUR LA SEGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La taille des coopératives étant déterminante pour comprendre les mécanismes économiques et financiers à l'œuvre, nous avons choisi de segmenter nos données en trois groupes. Le premier est constitué des coopératives dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 M€, le second comprend les coopératives dont le chiffre d'affaires se situe entre 100 M€ et 500 M€, le troisième correspond à celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€.

Ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la taille des coopératives

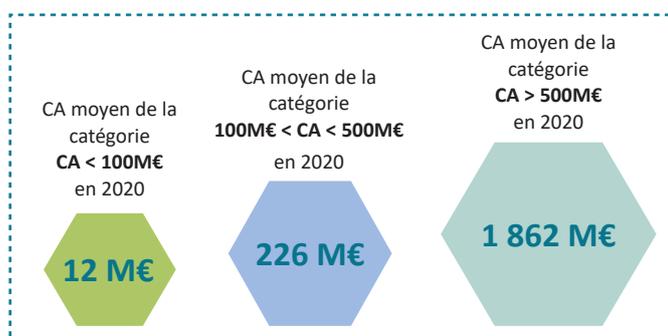


1 173 coopératives prises en compte dans l'étude en 2019 dont :

- 1 073** avec un CA < 100 M €
- 68** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 32** avec un CA > 500 M €

1 173 coopératives prises en compte dans l'étude en 2020 dont :

- 1 075** avec un CA < 100 M €
- 67** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 31** avec un CA > 500 M €



CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'observatoire économique est fondé sur l'analyse des ratios suivants. Une analyse détaillée pourra être trouvée dans la suite de l'observatoire. Les données 2018 et 2019 qui sont présentées ont évolué depuis le précédent observatoire car elles se sont enrichies des DAC reçus au fil du temps et ont été retraitées selon la méthode du périmètre constant (voir page 2).

INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

MARGE D'EBITDA*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	3,70 %	2,94 %	3,16 %	4,02 %
2019	3,30 %	3,07 %	2,88 %	3,46 %
2020	3,82 %	3,27 %	2,01 %	4,41 %

RÉSULTAT NET / CHIFFRE D'AFFAIRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	0,51 %	0,96 %	1,08 %	0,26 %
2019	0,43 %	0,86 %	1,34 %	0,09 %
2020	0,35 %	0,70 %	0,12 %	0,33 %

IMMOBILISATIONS NETTES / TOTAL BILAN*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,55 %	32,23 %	34,51 %	39,81 %
2019	36,84 %	32,17 %	34,18 %	38,84 %
2020	36,92 %	32,13 %	35,77 %	38,68 %

PART À L'INTERNATIONAL - EXPORTATEURS DIRECTS*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	26,80 %	18,52 %	17,74 %	30,50 %
2019	25,30 %	20,06 %	18,14 %	27,72 %
2020	25,16 %	20,45 %	17,27 %	27,84 %

Le calcul de la part à l'international ne prend en compte que les coopératives et groupes communiquant les données relatives à leurs exportations. Précisions que ce chiffre est certainement sous-évalué, puisque de nombreuses coopératives ne commercent pas directement à l'exportation, notamment en vendant leurs produits à des sociétés privées de négoce et de transformation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	2,22 %	2,62 %	2,59 %	2,03 %
2019	2,24 %	2,74 %	2,69 %	2,01 %
2020	2,27 %	2,24 %	1,53 %	2,47 %

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 15.

CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ROCE*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	2,82 %	0,52 %	3,15 %	3,50 %
2019	1,78 %	1,08 %	2,57 %	1,81 %
2020	2,86 %	1,20 %	0,81 %	4,03 %

LEVIER FINANCIER*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	4,21	3,97	3,25	4,45
2019	4,69	4,23	3,34	5,08
2020	4,14	4,34	4,61	4,05

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES / IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	33,20 %	33,90 %	29,80 %	33,94 %
2019	33,38 %	33,63 %	32,01 %	33,66 %
2020	32,28 %	32,79 %	30,78 %	32,50 %

FONDS PROPRES / BILAN*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,62 %	44,36 %	43,15 %	34,39 %
2019	36,96 %	43,70 %	43,73 %	33,41 %
2020	36,63 %	42,84 %	43,10 %	33,17 %

DETTES FINANCIÈRES NETTES / FONDS PROPRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	56,00%	28,00%	39,00%	72,00%
2019	57,00%	30,00%	36,00%	73,00%
2020	57,00%	33,00%	33,00%	74,00%

EBITDA / FONDS PROPRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	13,42 %	7,08 %	12,05 %	16,24 %
2019	12,23 %	7,30 %	11,00 %	14,54 %
2020	13,93 %	7,68 %	7,30 %	18,49 %

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 15.

TOP 100 DES GROUPES COOPÉRATIFS AGRICOLES (BASE CA 2020)

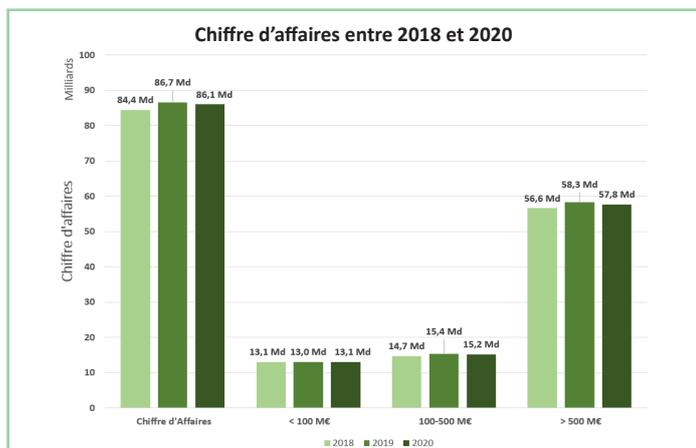
Rang	Nom	Chiffre d'Affaires	Rang	Nom	Chiffre d'Affaires
1	AGRIAL	5 957 358 000	51	BOURGOGNE DU SUD	275 876 008
2	UNION INVIVO *	5 143 200 000	52	FRANCE PRUNE	266 137 734
3	SODIAAL UNION	4 834 748 000	53	UNION FEDER	265 390 112
4	TERRENA	4 762 570 000	54	LACT'UNION	259 285 881
5	TEREOS SCA	4 491 800 000	55	VALFRANCE	254 770 699
6	VIVESCIA	3 200 462 000	56	ALTITUDE	254 582 000
7	AXEREAAL	3 027 425 000	57	URCOOPA	246 608 215
8	COOPERL ARC ATLANTIQUE	2 511 901 263	58	CAL 54	239 598 000
9	COOPERATIVE EVEN	2 126 869 000	59	VAL DE GASCOGNE	220 818 925
10	LES MAITRES LAITIERS	1 981 359 484	60	INTERVAL	220 118 975
11	LIMAGRAIN	1 909 300 000	61	CMO (SAVEOL)	209 147 325
12	CRISTAL UNION	1 654 171 405	62	CAPL	203 443 491
13	EUREDEN	1 627 643 000	63	FIPSO	201 195 000
14	LUR BERRI	1 448 125 000	64	VAL D'ORBIEU	199 952 000
15	UNEAL	1 366 304 000	65	TERRE COMTOISE	191 562 248
16	MAISADOUR	1 357 838 000	66	ALLIANCE FORÊTS BOIS	188 859 643
17	EURALIS COOP	1 322 677 000	67	COOPERATIVE TERRES DE L'OUEST	185 594 738
18	SCAEL	1 194 482 969	68	CAC	178 200 167
19	NATUP	1 192 433 000	69	CVC- NICOLAS FEUILLATTE	171 866 445
20	CAVAC	1 029 204 000	70	CAPROGA LA MEUNIERE	170 057 295
21	ARTERRIS	1 013 447 000	71	CELIA	166 999 080
22	SICAREV COOP	958 061 000	72	TERRE DE LIN	162 630 559
23	OCEALIA	780 551 650	73	SCA OCEANE	159 666 644
24	NORIAP	732 215 051	74	ALLIANCE PORCI D'OC	157 115 706
25	AVELTIS	657 649 403	75	ULM	156 149 731
26	LE GOUESSANT	626 759 373	76	CATELYS	156 017 859
27	ACOLYANCE	615 465 000	77	COOP EVOLUTION	152 441 220
28	COBEVIAL	601 121 000	78	CCPA	151 665 699
29	TERRES DU SUD	576 305 440	79	PORELIA	151 457 014
30	EMC2	540 406 000	80	PERLE UNION	151 011 211
31	UCL ISIGNY SAINT MERE	510 714 000	81	SCA LES MARAICHERS D'ARMOR	148 758 316
32	LES SILOS VICOIS	470 341 539	82	110 BOURGOGNE	148 373 392
33	VIVADOUR	445 609 800	83	VALSOLEIL	147 293 000
34	TERRA LACTA	434 290 481	84	SEVEPI	143 276 563
35	SICA ST POL DE LEON	430 646 770	85	FRANCHE COMTE ELEVAGE	140 192 832
36	LA DAUPHINOISE	422 223 000	86	ALLIANCE FINE CHAMPAGNE	139 993 000
37	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	412 046 000	87	UCANEL	133 433 182
38	DIJON CEREALES	406 122 000	88	CAPL	132 807 936
39	CIAB	385 559 828	89	CELMAR	132 013 981
40	LA PROSPERITE FERMIERE	373 409 458	90	TERRE ATLANTIQUE	129 690 094
41	UNICOR	365 321 405	91	ALSACE LAIT	125 666 887
42	COMPTOIR AGRICOLE	347 484 064	92	COOPERATIVE GARUN - PAYSANNE	120 246 657
43	LORCA	330 534 095	93	COOP. AGRICOLE DE BONNEVAL	117 844 005
44	CAFEL	325 283 095	94	UNION SOFRELIM	115 344 181
45	PORC ARMOR EVOLUTION	312 188 899	95	UNION CHAMPAGNE	113 206 474
46	LES VERGERS DE BLUE WHALE	301 009 177	96	QUALISOL	111 448 028
47	CENTRE OUEST CEREALES	295 566 322	97	COOPERATIVE DE CREULLY	103 376 122
48	CAPEL LA QUERCYNOISE	291 870 016	98	GLBV	100 784 072
49	AGORA	290 471 227	99	UCAFT	97 070 888
50	CIRHYO	279 527 990	100	YNOVAE	96 790 550

* Le chiffre d'affaires d'INVIVO réalisé avec les coopératives adhérentes n'a pas été retraité dans ce top 100 (1,7 milliard €).

Un top 100 stable et des changements de périmètres qui expliquent les variations les plus importantes.

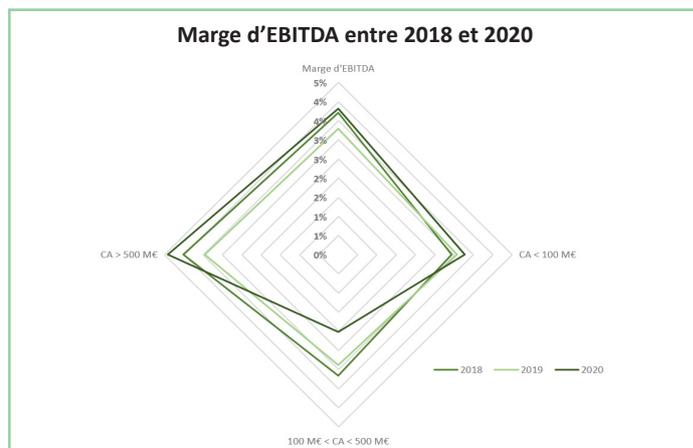
Par rapport à l'année 2019, le top 100 des groupes coopératifs est resté stable malgré quelques modifications dans le classement, ce qui confirme une faible variabilité de ce dernier d'une année sur l'autre. Ces groupes coopératifs représentent à eux seuls 91% du chiffre d'affaires, et les variations de leurs périmètres (fusions, acquisitions) expliquent une part importante des variations du chiffre d'affaires total.

SYNTHÈSE SUR LES DONNÉES 2020



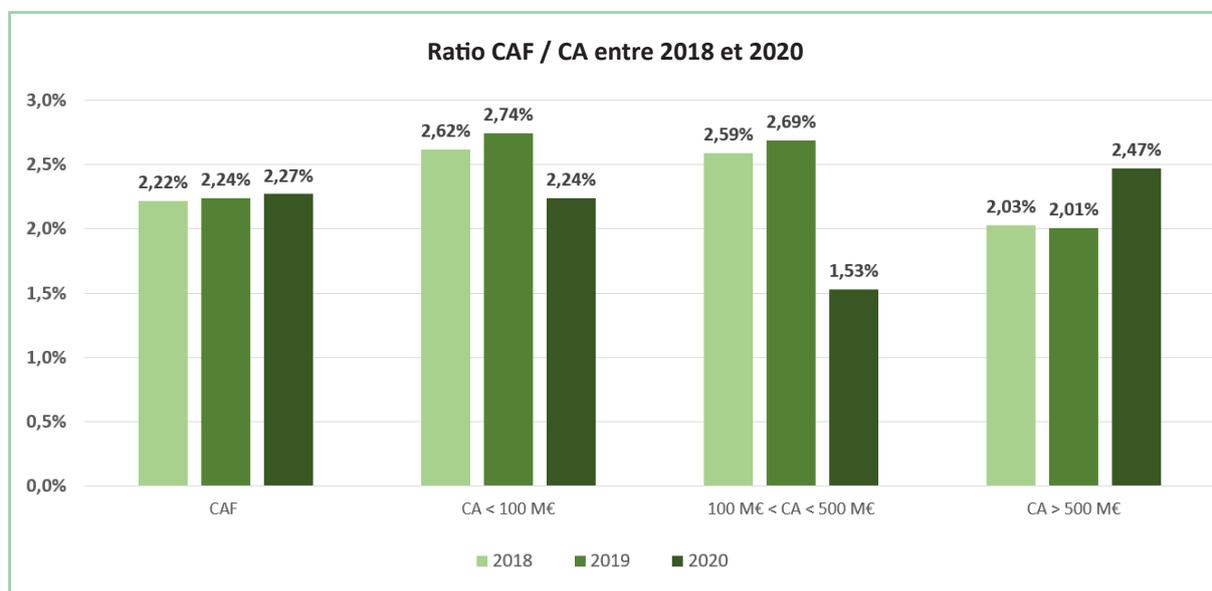
Un chiffre d'affaires global stable.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives agricoles s'établit à 86 milliards en 2020 contre 86,7 en 2019, cette diminution concernant l'ensemble du secteur coopératif et essentiellement les grands groupes (CA > 500 M€). La diminution du chiffre d'affaires de ces dernières années peut s'interpréter comme une conséquence de la crise sanitaire, qui contrebalance, notamment, l'effet d'une campagne céréalière très fructueuse.



Une rentabilité globale qui augmente malgré les performances réduites des structures de taille moyenne (100 M€ < CA < 500 M€).

Après avoir connu une diminution de près de 0,4 points entre 2018 et 2019, la marge d'EBITDA (EBITDA/CA) a retrouvé son niveau de 2018 à la fin de l'année 2020. Alors que les grands groupes ont vu leur rentabilité globale croître de 0,95 points, la diminution s'est concentrée sur les structures moyennes qui ont vu leur marge d'EBITDA s'établir à 2,01 %, contre 2,88 % en 2019. Ces évolutions suggèrent une augmentation constante de la marge d'EBITDA des plus grandes structures, plus résilientes à la crise sanitaire, mais également des plus petites structures.



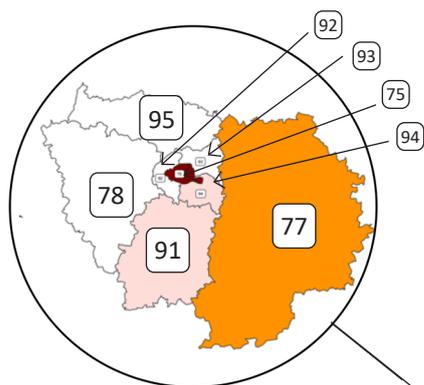
Une structure financière qui se dégrade pour les petites et moyennes coopératives, malgré une nette amélioration pour les leaders du secteur.

La capacité d'autofinancement a connu une forte diminution sur tous les segments de la coopération agricole, excepté les grandes coopératives (+ 0,46 points). Le levier financier des grandes coopératives s'est, de plus, sensiblement amélioré (- 1,03 point), malgré une forte dégradation pour les petites et moyennes structures.

Une très légère augmentation des investissements, concentrée sur les structures de taille intermédiaire.

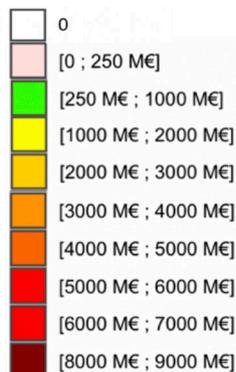
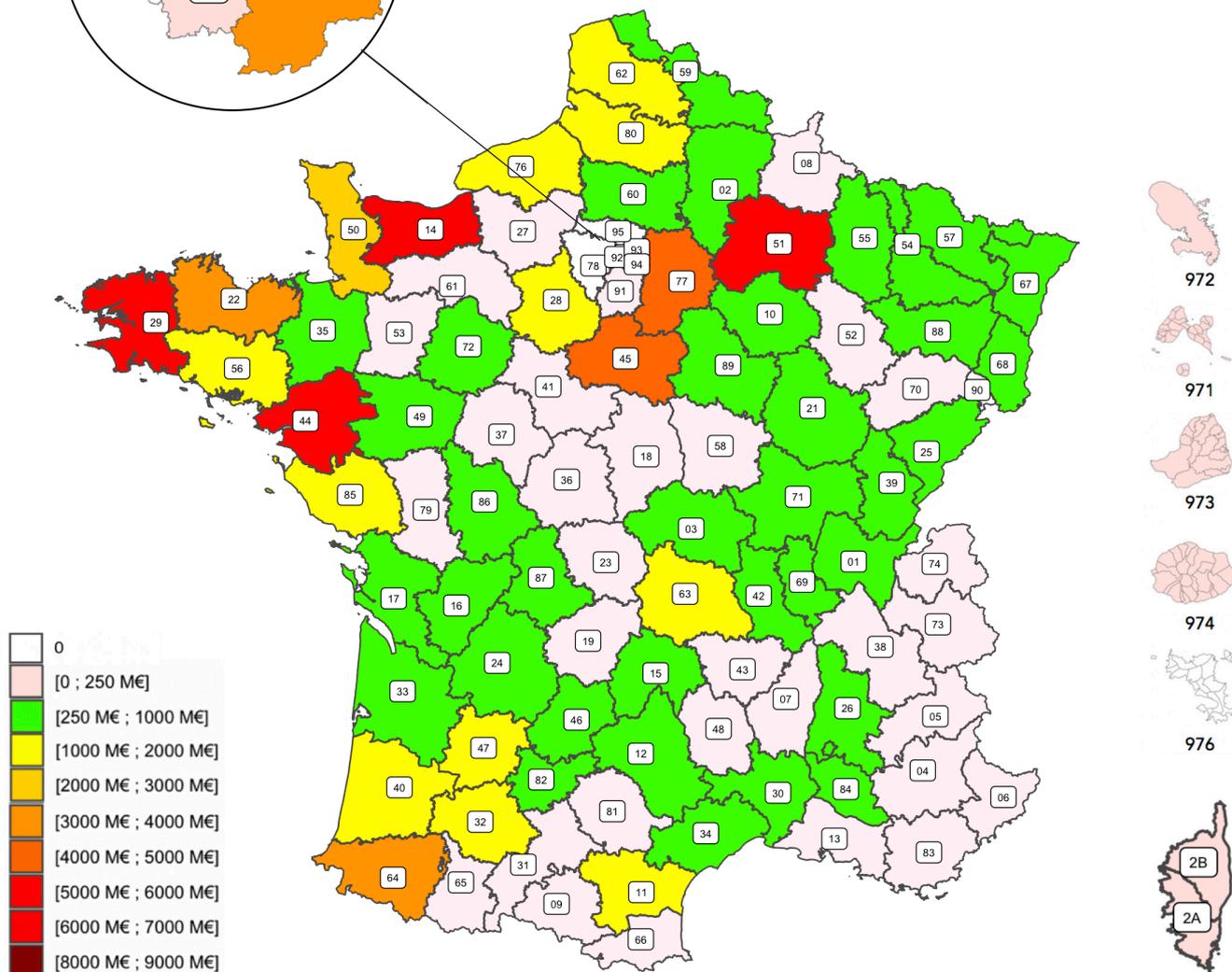
Le ratio immobilisations nettes/total bilan est stable, passant de 36,84 % en 2019 à 36,92% en 2020. Cette très légère augmentation est majoritairement due aux structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€) qui ont connu une augmentation de 1,59 points entre 2019 et 2020.

GÉOGRAPHIE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE SELON LES SIÈGES SOCIAUX



CONCENTRATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES PAR DÉPARTEMENT

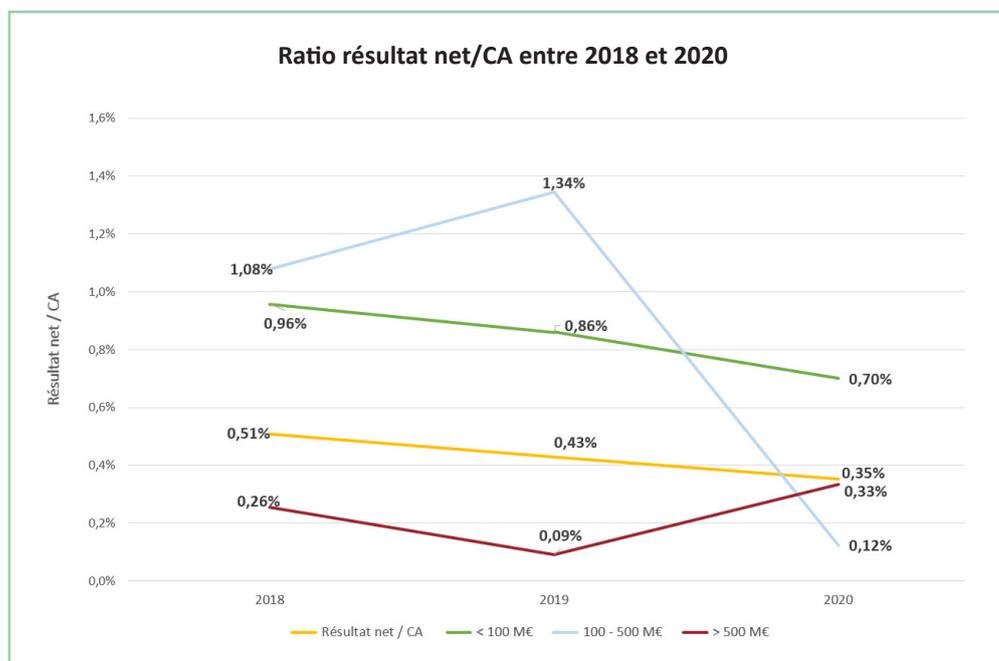
(LOCALISATION DES SIÈGES SOCIAUX)



N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département
01	Ain	28	Haute-Corse	40	Landes	60	Oise	80	Somme
02	Aisne	21	Côte-d'Or	41	Loir-et-Cher	61	Orne	81	Tarn
03	Allier	22	Côtes-d'Armor	42	Loire	62	Pas-de-Calais	82	Tarn-et-Garonne
04	Alpes-de-Haute-Provence	23	Creuse	43	Haute-Loire	63	Puy-de-Dôme	83	Var
05	Hautes-Alpes	24	Dordogne	44	Loire-Atlantique	64	Pyrénées-Atlantiques	84	Vaucluse
06	Alpes-Maritimes	25	Doubs	45	Loiret	65	Hautes-Pyrénées	85	Vendée
07	Ardèche	26	Drôme	46	Lot	66	Pyrénées-Orientales	86	Vienne
08	Ardennes	27	Eure	47	Lot-et-Garonne	67	Bas-Rhin	87	Haute-Vienne
09	Ariège	28	Eure-et-Loir	48	Lozère	68	Haut-Rhin	88	Vosges
10	Aube	29	Finistère	49	Maine-et-Loire	69	Rhône	89	Yonne
11	Aude	30	Gard	50	Manche	70	Haute-Saône	90	Territoire-de-Belfort
12	Aveyron	31	Haute-Garonne	51	Marne	71	Saône-et-Loire	91	Essonne
13	Bouches-du-Rhône	32	Gers	52	Haute-Marne	72	Sarthe	92	Hauts-de-Seine
14	Calvados	33	Gironde	53	Mayenne	73	Savoie	93	Seine-Saint-Denis
15	Cantal	34	Hérault	54	Meurthe-et-Moselle	74	Haute-Savoie	94	Val-de-Marne
16	Charente	35	Ille-et-Vilaine	55	Meuse	75	Paris	95	Val-D'Oise
17	Charente-Maritime	36	Indre	56	Morbihan	76	Seine-Maritime	971	Guadeloupe
18	Cher	37	Indre-et-Loire	57	Moselle	77	Seine-et-Marne	972	Martinique
19	Corrèze	38	Isère	58	Nièvre	78	Yvelines	973	Guyane
2A	Corse-du-Sud	39	Jura	59	Nord	79	Deux-Sèvres	974	La Réunion
								976	Mayotte

ANALYSE ÉCONOMIQUE

La conjoncture 2019-2020 a été marquée par les premières mesures sanitaires et le premier confinement de mars-mai 2020, qui a fortement perturbé les filières fournissant la restauration hors foyer, en particulier la restauration collective. La crise sanitaire a par ailleurs eu un effet positif sur les exportations de certains secteurs. La demande des pays tiers souhaitant assurer leur sécurité alimentaire a augmenté dans un premier temps, ce qui a permis de limiter la diminution globale du chiffre d'affaires dans les comptes de 2020.

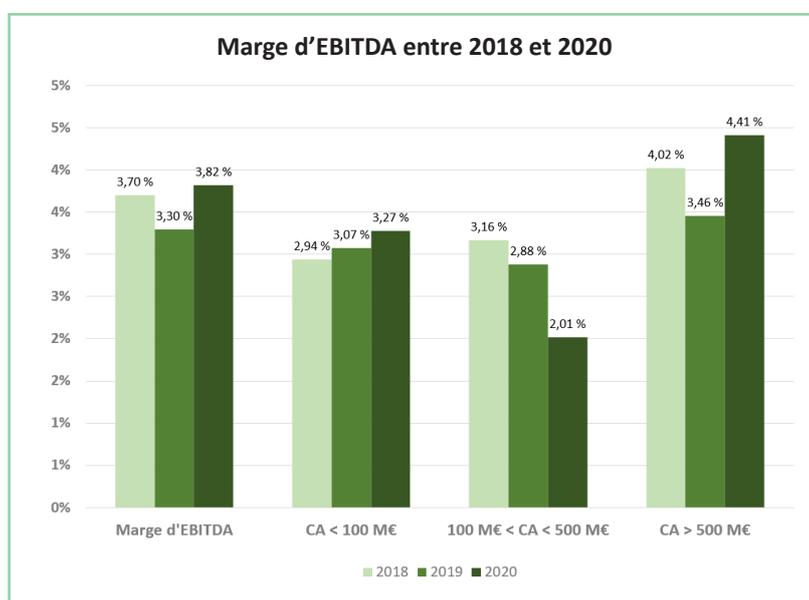


Sur l'ensemble du secteur coopératif, le résultat net a connu une diminution plus importante que celle du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020, ce qui explique la diminution de la rentabilité nette qui n'épargne que les leaders (CA > 500 M€). L'augmentation du ratio pour ces derniers peine néanmoins à contrebalancer la très forte diminution (-1,22 points) subie par les structures dont le chiffre d'affaires est compris entre 100 M€ et 500 M€.

Une rentabilité opérationnelle en hausse pour les leaders du secteur entre 2019 et 2020.

Dans l'ensemble le ratio a gagné 0,52 point, ce qui est essentiellement dû à l'augmentation de rentabilité opérationnelle qu'ont connus les leaders du secteur. Le ratio de ces derniers est passé de 3,46% à 4,41%. Parallèlement à cela, les structures dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 M€ ont connu une augmentation de 0,20 points.

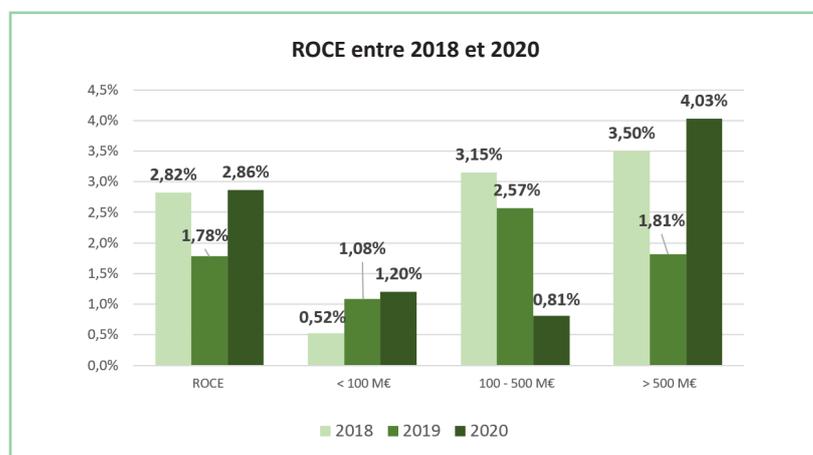
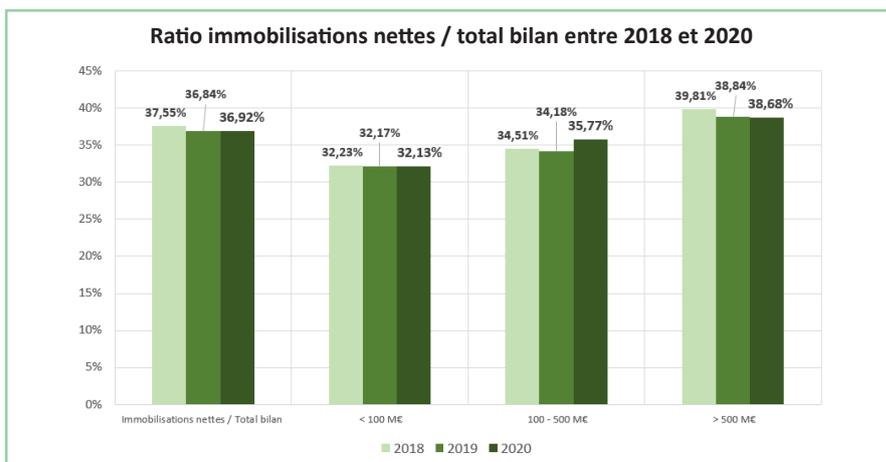
Toutefois, la marge d'EBITDA a très fortement diminué pour le cœur du secteur coopératif agricole, chutant de 2,88% en 2019 à 2,01% en 2020. Cette diminution s'explique par une hausse du chiffre d'affaires, sans augmentation proportionnelle des niveaux d'EBITDA.



INVESTISSEMENTS

Des immobilisations en forte hausse pour le cœur du secteur coopératif.

Le ratio immobilisations nettes / total bilan a augmenté de 0,08 points entre 2019 et 2020 sur l'ensemble du secteur coopératif agricole, bien que le ratio ait diminué pour les leaders (38,84% en 2019 contre 38,68% en 2020). Cette augmentation est majoritairement due à une hausse de 1,59 point pour les structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€). On peut y voir un effet de rattrapage en réaction à la diminution des immobilisations constatée entre 2018 et 2019.

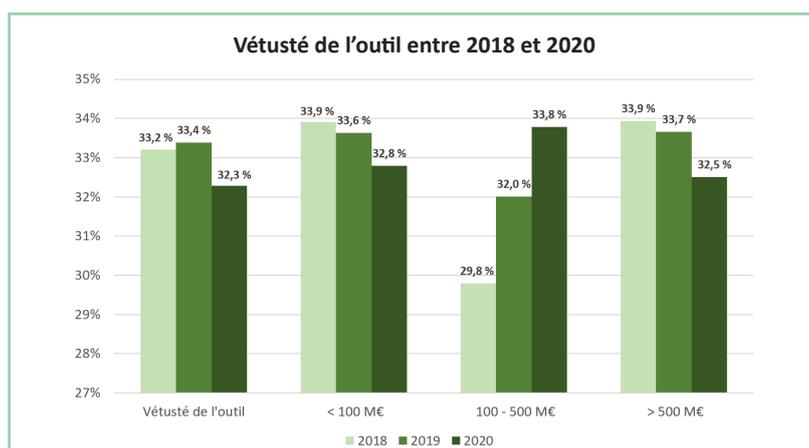


Une rentabilité tirée des capitaux employés qui augmente globalement, tirée par la performance des leaders du secteur coopératif.

Le ROCE est en nette augmentation entre 2019 et 2020, avec une hausse globale de 1,10 point, principalement concentrée sur les leaders (CA > 500 M€), qui voient leur ROCE croître de 1,81 % à 4,03 %. Au contraire, les structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€) ont vu leur ROCE chuter de 2,57 % à 0,81 % entre 2019 et 2020. Les plus grands groupes ont ainsi pu renverser la tendance observée entre 2018 et 2019, au contraire des structures de taille moyenne.

Un ratio de vétusté de l'outil qui se dégrade pour les leaders du secteur.

Le vieillissement de l'outil, déjà nettement supérieur pour les coopératives que pour les sociétés de droit commercial, a augmenté de manière générale entre 2019 et 2020. L'outil des leaders et des petites structures a souffert des difficultés liées à la crise sanitaire, conduisant respectivement à une augmentation de 1,2 et 1,1 points du vieillissement global entre 2019 et 2020. Au contraire, l'année 2020 a permis au cœur du secteur coopératif de renouveler son outil, expliquant un vieillissement en baisse de 1,8 point.



COVID-19 - CORONAVIRUS

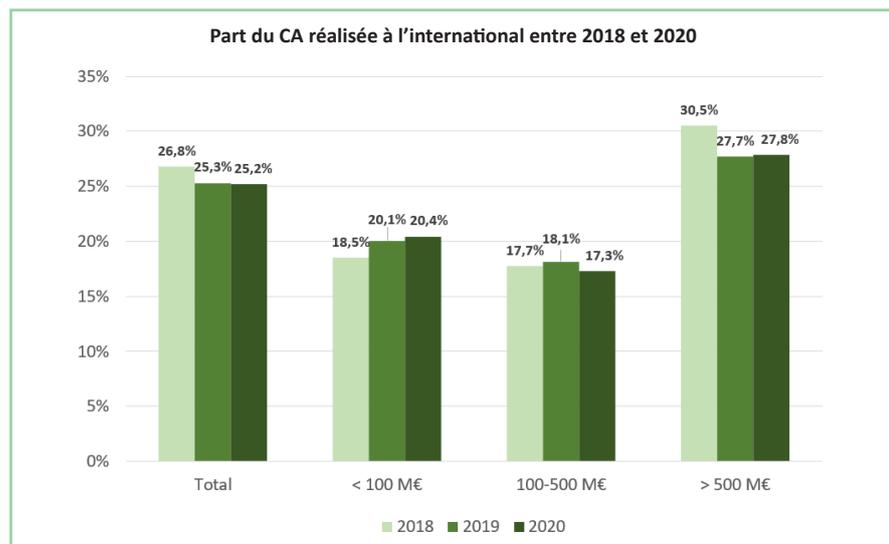
Les évolutions attendues dans les données 2021:

Dans le prolongement de l'année 2020, la poursuite des restrictions sanitaires au premier semestre 2021 a continué d'impacter les filières les plus dépendantes de la RHF et de l'événementiel. A ceci est venue s'ajouter une forte inflation sur les matières premières, en particulier celles des emballages (plastiques et cartons) et de l'énergie, du fait de la relance de l'économie mondiale en 2021 et d'un contexte de pénurie aiguë sur ces intrants. Ainsi, la forte augmentation des charges d'exploitation couplée à un relèvement des prix à la consommation modéré risque de réduire significativement les marges d'exploitation des transformateurs, avec un double enjeu pour les coopératives qui doivent rémunérer à la hausse le produit agricole de leurs apporteurs tout en transmettant ces augmentations en aval sans hypothéquer leur compétitivité prix vis-à-vis de leurs concurrents.

INTERNATIONAL (CA HORS FRANCE)

Face à 34% de part à l'international sur l'ensemble des industries agroalimentaires, le secteur coopératif affiche un taux de CA à l'export de 25,2%. L'année 2020 ne déroge donc pas à la règle ; les coopératives et groupes coopératifs sont sensiblement plus tournés vers les marchés français que les sociétés commerciales.

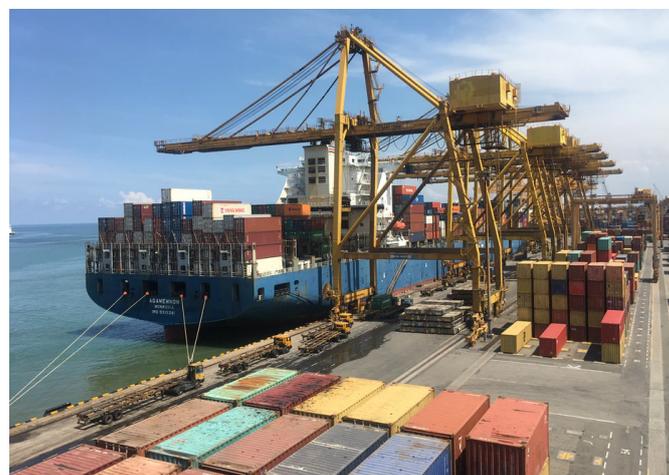
Comme nous l'avons constaté lors du précédent numéro, la part à l'international n'est en outre pas directement corrélée au chiffre d'affaires des coopératives, ce que notent également nos organismes partenaires sur des échantillons plus réduits. Les petites structures (CA < 100 M€) ont une part à l'international plus élevée que les structures moyennes dont le CA est compris entre 100 M€ et 500 M€ (20,4% contre 17,3%). Cela suggère que les plus petites coopératives occupent souvent des marchés de niche fortement internationalisés.



La part à l'international de l'ensemble du secteur coopératif agricole est restée stable entre 2019 et 2020, tout comme celle des leaders du secteur coopératif qui affichent une part à l'international de 27,8% en 2020 contre 27,7% en 2019.

On notera que d'après les données de FranceAgriMer, les exportations de produits agricoles dans leur ensemble (comprenant l'agriculture non coopérative) ont également diminué de 3,4% entre 2019 et 2020. Avec une perte cumulée de 2 milliards d'euros, le secteur coopératif a subi une diminution de 18% de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, confirmant l'instabilité du positionnement international des coopératives.

Les difficultés s'expliquent par la forte diminution des exportations de certaines filières lors du premier confinement d'avril-mai 2020. Celle-ci a majoritairement concerné le secteur viticole et les filières viande, et est notamment due à une baisse des exportations à destination des pays hors Union Européenne.

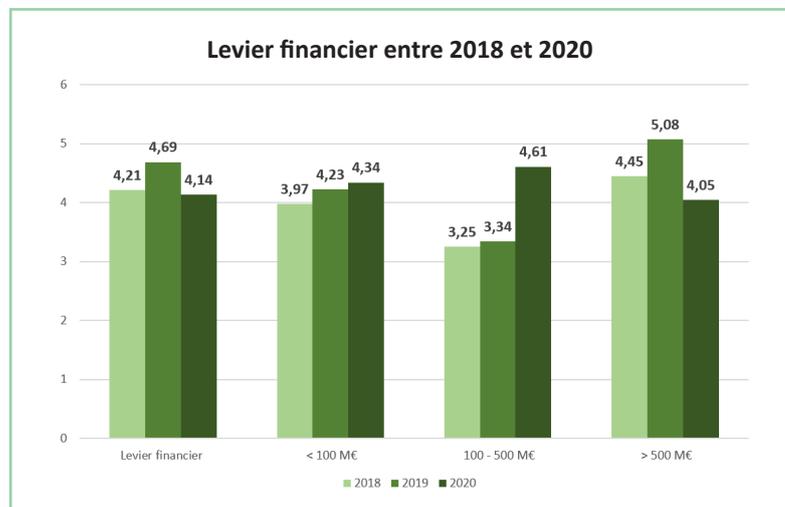


Les évolutions attendues dans les données 2021 :

La production des IAA en 2021 a définitivement effacé les pertes de l'année 2020 grâce à la normalisation de l'activité et une consommation dynamique de produits alimentaires en France et à l'exportation. C'est notamment le commerce international qui constitue la principale locomotive pour les transformateurs (en particulier dans le secteur des vins, des céréales et des produits laitiers) grâce à des prix mondiaux au plus haut qui permettent de tirer positivement les résultats des filières orientées à l'international. Les résultats du commerce extérieur agroalimentaire affichent ainsi un excédent de plus de 8 milliards d'euros en 2021, toujours tirés par la demande des pays tiers mais aussi dans l'Union Européenne où le déficit bilatéral s'est réduit de 1,4 milliard d'euros avec nos partenaires européens.

STRUCTURE FINANCIÈRE

L'évolution de la structure financière des coopératives et groupes coopératifs entre 2019 et 2020 est marquée par une nette augmentation de la dette financière sur l'ensemble du secteur coopératif agricole, excepté les leaders. Le ratio d'autonomie financière a quant à lui diminué sur tous les segments, ce qui explique la baisse de 0,33 point au global. Le ratio EBITDA / Fonds propres est quant à lui remarquablement stable de manière générale, malgré une augmentation du ratio pour les leaders et les structures de taille intermédiaire.

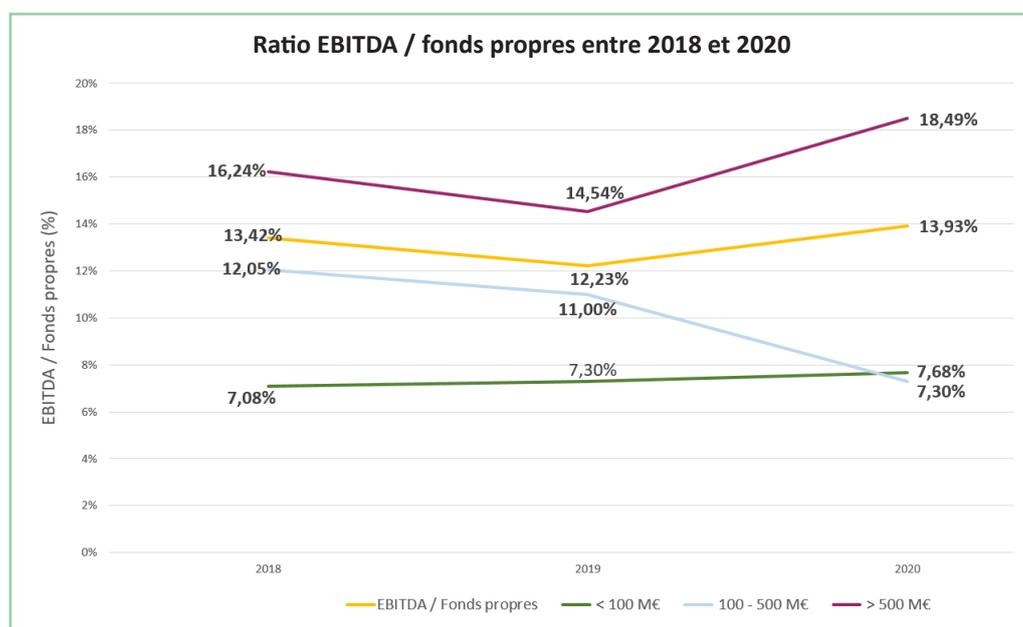
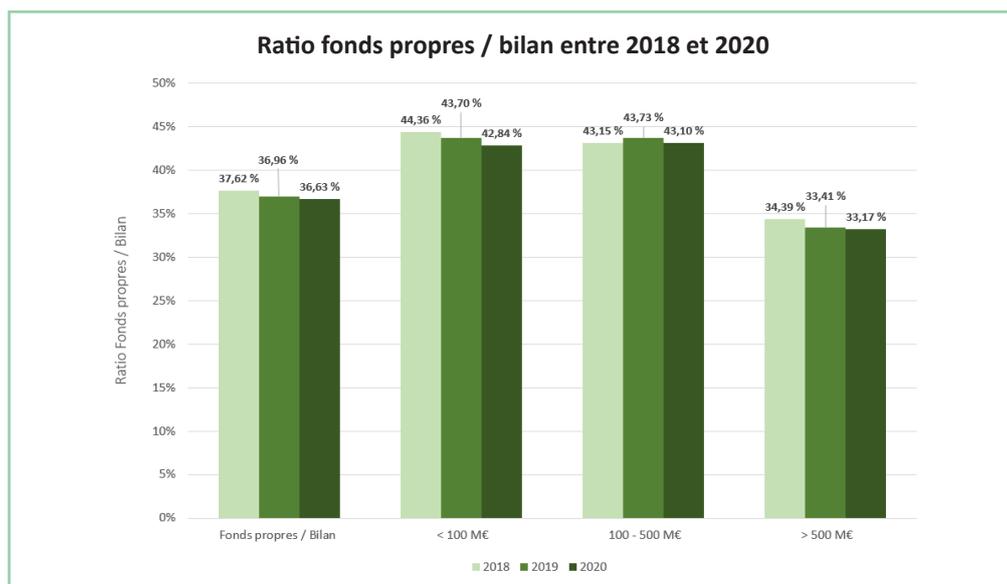


Un levier financier en très nette augmentation pour les structures moyennes.

Entre 2019 et 2020, le levier financier des coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires a atteint 4,34 ans contre 4,23 l'année précédente, et celui des structures moyennes (100 M€ < CA < 500 M€) a atteint 4,61 ans contre 3,34 l'année précédente. Ces dernières ont donc très largement accru leur endettement, à des niveaux restant soutenables toutefois. Au contraire, le levier financier des leaders a diminué de 5,08 à 4,05 ans, ce qui suggère que la santé financière des grands groupes s'est paradoxalement améliorée en 2020.

Un ratio d'autonomie financière relativement stable.

Le ratio d'autonomie financière globale a diminué pour l'ensemble du secteur coopératif (-0,33 point). Cette diminution se retrouve sur l'ensemble des segments. En effet, les petites, moyennes et grandes structures ont respectivement vu leur autonomie financière globale diminuer de 0,86 point, de 0,63 point et de 0,24 point.

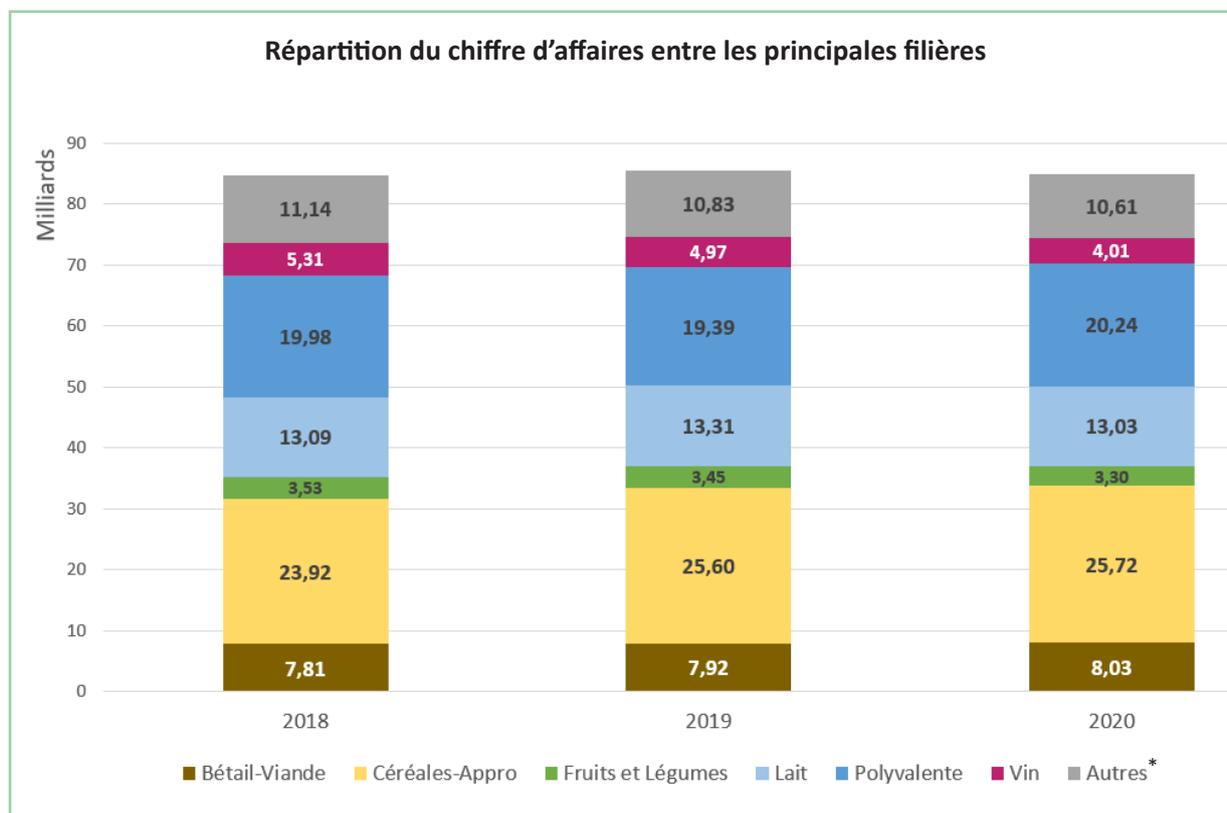


Une forte diminution du ratio EBITDA / Fonds propres au cœur du secteur coopératif.

Le ratio EBITDA / fonds propres a fortement diminué entre 2019 et 2020 pour les structures moyennes. Alors que le ratio global a gagné 1,70 point, notamment grâce à l'augmentation de 3,95 points observées pour les plus grandes structures, le ratio est passé de 11% à 7,30% pour les structures dont le chiffre d'affaires s'établit entre 100 et 500 M€.

ANALYSES SECTORIELLES

Définition des métiers : une activité est dite « principale » pour la coopérative lorsque son CA représente plus de 66% du CA total de la coopérative. Une activité est dite « dominante » lorsque son chiffre d'affaires représente entre 50% et 66% du chiffre d'affaires total de la coopérative. La coopérative est identifiée comme « polyvalente » lorsqu'aucune de ses activités ne représente plus de 50% de son chiffre d'affaires total. Nous sommes ici, encore une fois, à périmètre constant (voir page 2).



* Autres filières importantes (en CA) : distillerie, équipement, fleurs, forêt, huile insémination animale, lin/chanvre, miel, semence, sucre, tabac, volaille.



Une campagne céréalière contrastée mais avec des résultats économiques à l'équilibre.

La survenance de la crise sanitaire en 2020 est intervenue dans un intervalle délicat, notamment pour des coopératives céréalières majoritairement orientées vers la collecte et l'approvisionnement. L'exercice 2019/2020 s'achevait sur des mouvements importants en termes d'investissements et d'accroissement mécanique de l'endettement, avec une rentabilité des capitaux structurellement basse. L'alourdissement des charges liées aux difficultés logistiques et de personnel a occasionné des dépenses supplémentaires, mais c'est surtout la mauvaise récolte de la moisson 2020 qui a provoqué de fortes inquiétudes. Les mauvaises conditions pédoclimatiques au moment de la récolte ont provoqué une chute conséquente des rendements, avec notamment un bilan de seulement 57,5 millions de céréales récoltés. Cependant, le maintien de la qualité des grains destinés à l'exportation et une demande dynamique des pays importateurs (Chine, Pays du Moyen-Orient) ont permis de rééquilibrer le bilan économique avec des exportations de céréales s'élevant à 6,8 milliards d'euros. S'en est suivi une récolte 2021 à un niveau très satisfaisant de 67 millions de tonnes céréales et des exportations records à plus de 7 milliards d'euros, les pays importateurs ayant poursuivi leurs achats tout le long de l'année 2021 avec un desserrement progressif des contraintes auparavant liées à la crise sanitaire. Attention cependant en ce début d'année 2022, l'inflation sur l'énergie et sur les engrais azotés risquant de fortement impacter le poste de charge malgré un prix des céréales encore élevé.

ANALYSES SECTORIELLES

Une filière lait résiliente face à la crise de la Covid-19.

La crise sanitaire a amputé les coopératives laitières d'un débouché représentant 31 % de son chiffre d'affaires annuel. Pour autant, les pertes économiques ont été limitées grâce à une réallocation de la production vers le débouché de la Grande Distribution où les ventes ont été très dynamiques sur la période 2020-2021. Outre que les flux d'exportation soient parvenus à rester équivalents entre 2019 et 2020 (6 milliards d'euros de chiffre d'affaires), la filière bénéficie de prix rémunérateurs sur les protéines laitières à l'exportation. Finalement, la rentabilité d'exploitation des entreprises laitières reste satisfaisante compte-tenu du contexte sanitaire, en particulier pour les leaders du secteur orientés à l'international. Mais la saturation du marché observée sur certains segments comme les produits de grande consommation (PGC) soulève des interrogations sur la pérennité et le besoin d'investissement des acteurs orientés sur ce mix produits.

Des tendances très contrastées dans les filières viande.

Les périodes de fermeture des établissements de RHF et la limitation des événements festifs ont été très impactantes pour certaines filières, tels que les palmipèdes gras ou de volailles consommées à des occasions festives (pigeon, chapon). Les autres filières viandes ont, dans une moindre mesure, également subi des pertes économiques face à l'arrêt de ce débouché. Cependant, comme pour la filière viande bovine, la crise sanitaire a été bénéfique pour impulser un mouvement de renationalisation de la consommation, d'autant plus tirée à la hausse par la dynamique d'achats en grande distribution. La filière bétail-viande a ainsi vu son chiffre d'affaires s'accroître de 107 millions d'euros entre 2019 et 2020. D'autres filières comme celle de la viande porcine ne bénéficie pourtant pas d'un tel mouvement haussier, du fait d'un déséquilibre économique venant ici des marchés avec une épidémie de peste porcine africaine ayant provoqué un arrêt des flux d'exportation de producteurs européens comme l'Allemagne vers la Chine, occasionnant ainsi une saturation de l'offre de viande porcine dans l'Union européenne. A ceci vient s'ajouter un retrait des acheteurs chinois qui ont reconstitué une partie de leurs cheptels après le passage de l'épizootie sur leur territoire, entraînant ainsi l'ensemble des cotations porcines européennes à la baisse.

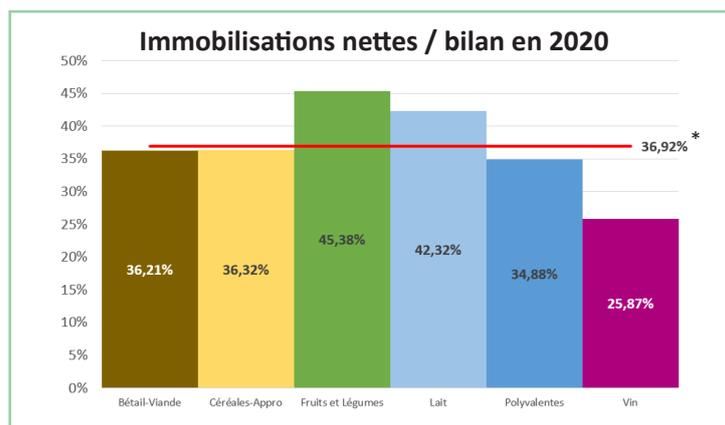
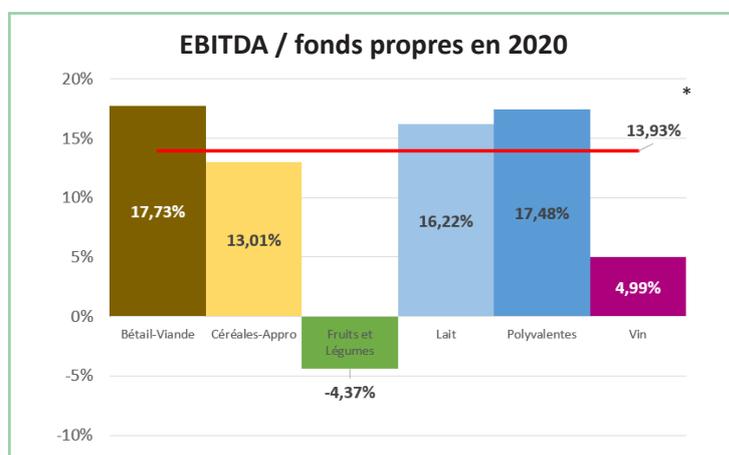
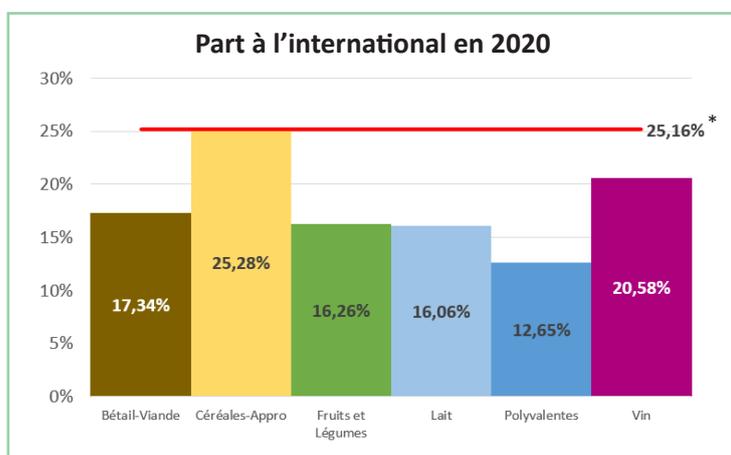
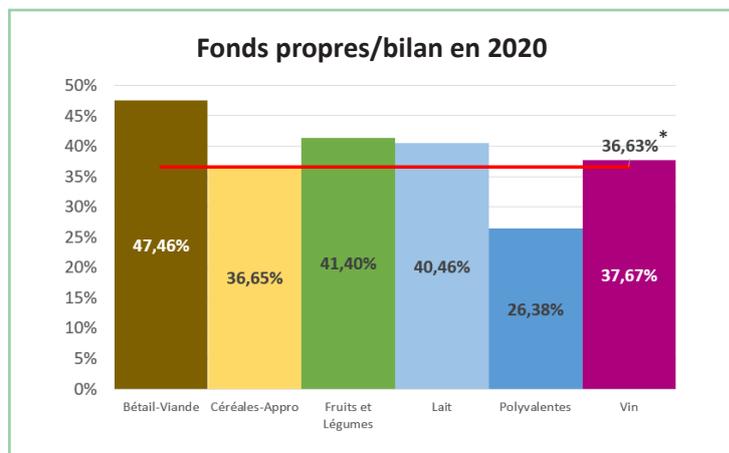
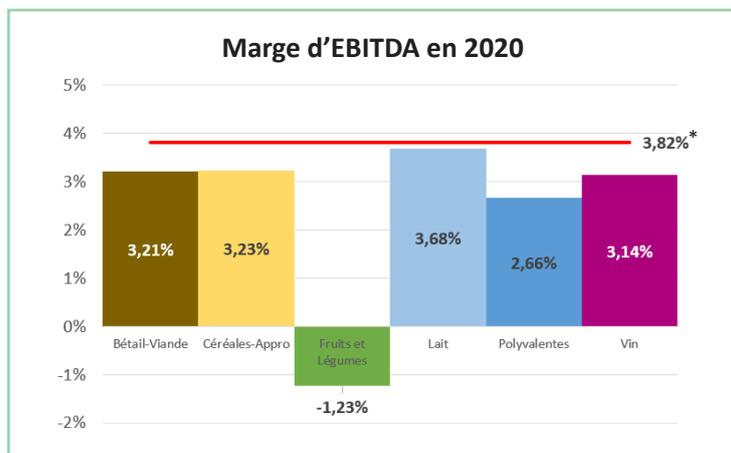
Une filière vin entre « stop and go » sur ces deux dernières années.

Alors que le commerce extérieur de vins français restait sur un sentier de croissance positif sur ces dix dernières années (malgré la baisse des volumes observée depuis 2017 mais compensée par une meilleure valorisation), ce dernier a été durement touché entre 2019 et 2020, avec une perte de plus d'un milliard d'euros. Les exportations de vins ont ainsi chuté de 11 % sur cette période avec un bilan de 8,7 milliards d'euros. La chute du commerce vers la Chine (-106 millions d'euros) mais surtout vers les Etats-Unis (-441 millions d'euros) où les restrictions sanitaires et les sanctions tarifaires («taxe Trump») sur une grande partie des vins français ont fortement contracté les flux d'échange. Par ailleurs, les Français ont drastiquement diminué leur consommation de vin pendant la période de confinement à cause de la fermeture des bars et restaurants, mais ils ont également reporté le reste de leur consommation sur des produits moins valorisés dans cette économie de confinement (Bag in Box et vins IGP privilégiés au détriment des vins en bouteille et des AOP). Un déséquilibre du marché d'autant plus renforcé par des vendanges records en 2020 à 47 millions d'hectolitres, venant saturer un marché toujours contraint sur le débouché de la RHF et des capacités de stockage déjà pleines depuis le confinement du premier semestre 2020. 2021 se révèle à l'inverse comme une année de redressement spectaculaire avec un bilan de 11 milliards d'euros réalisés à l'exportation (+26 % vs 2020), principalement impulsé par la relance de l'économie mondiale et la levée des sanctions commerciales américaines. Les vendanges françaises historiquement basses de 2021 à 36 millions d'hectolitres risquent toutefois de se révéler préjudiciables pour les résultats économiques des opérateurs si les prix ne viennent pas compenser les pertes de production.

Des polyvalentes en bonne santé en 2020 malgré des performances structurellement modestes.

Après une diminution de leur chiffre d'affaires entre 2018 et 2019 (- 600 millions d'euros), les coopératives polyvalentes ont connu un fort rebond entre 2019 et 2020. Leur chiffre d'affaires a ainsi atteint 20,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 853 millions d'euros. Les polyvalentes rencontrent néanmoins des difficultés comme en témoigne une forte diminution de leur ROCE (-1,55 point). L'hétérogénéité des situations entre les coopératives de ce secteur sera très probablement forte, avec des résultats positifs pour les opérateurs orientés vers la distribution /jardinierie et une dégradation accrue pour les plus dépendants de la RHF et de l'événementiel.

ANALYSES SECTORIELLES



* Correspond à la moyenne.

GLOSSAIRE

PART À L'INTERNATIONAL :

Calcul : Chiffre d'affaires réalisé hors de France/chiffre d'affaires. Inclut les exportations depuis la France ainsi que les ventes réalisées par les filiales du groupe établies hors de France.

MARGE BRUTE :

Calcul : Chiffre d'affaires hors taxes – achats de marchandises et matières premières – variation des stocks.

MARGE INDUSTRIELLE :

Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/valeur ajoutée (VA). Le taux de marge industrielle permet de mesurer la part de la valeur ajoutée après paiement des charges de personnel et avant impôt. Elle traduit la part qui reste acquise à l'entreprise. Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise indépendamment des fluctuations du chiffre d'affaires liées à la volatilité des intrants.

VALEUR AJOUTÉE :

Calcul : Marge brute – charges externes. La valeur ajoutée traduit le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers.

MARGE D'EBITDA :

Calcul : EBITDA/chiffre d'affaires. Il s'agit de la rentabilité financière du cycle d'exploitation, indépendamment de sa politique de financement et d'investissement.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT :

Calcul : Stocks + clients + autres créances exploitation et hors exploitation – Fournisseurs - autres dettes d'exploitation et hors exploitation. Le besoin en fonds de roulement (BFR) d'une entreprise est la somme de son BFR d'exploitation et de son BFR hors exploitation. Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + clients - fournisseurs). Il correspond aux ressources mobilisées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation (ou généré par celui-ci lorsque ce BFR est négatif).

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) :

Calcul : Résultat opérationnel courant – impôt sur les sociétés/actif immobilisé net + besoin en fonds de roulement. C'est le rapport entre l'accroissement de richesse et les capitaux investis, qui évalue si l'entreprise est en mesure de créer de la valeur. Il indique la rentabilité comptable des actifs mobilisés.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

Calcul : Résultat net +/- dotations récurrentes nettes aux amortissements et provisions immos +/- gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur +/- autres produits/charges nets calculés (plus-values, quote-part...). La capacité d'autofinancement après frais financiers et impôts mesure l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise.

FLUX D'INVESTISSEMENT :

Calcul : Acquisitions nettes d'immobilisations (y compris cessions et dotations aux amortissements) – subventions d'investissement reçues – dividendes reçus – autres flux d'investissement. C'est la part de la richesse produite (valeur ajoutée) consacrée à l'investissement chaque année. Le flux d'investissement doit également être apprécié sur plusieurs années.

DISPONIBLE/PASSIF COURANT (LIQUIDITÉ IMMÉDIATE) :

Calcul : Valeurs mobilières de placement + disponibilités/passif courant. C'est la capacité à faire face au passif exigible à court terme, avec une trésorerie immédiatement mobilisable. C'est un indicateur de solvabilité à court terme.

LEVIER FINANCIER (LEVERAGE) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/EBITDA. Durée théorique de remboursement de la dette financière nette, quelle qu'en soit l'échéance : elle indique la capacité de remboursement des dettes contractées.

DETTE FINANCIÈRE NETTE :

Calcul : Total dettes bancaires et financières – Disponibilités. Il s'agit de la dette financière de l'entreprise retraitée de ses liquidités.

ENDETTEMENT (GEARING) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – Disponibilités)/Fonds Propres. Il met en évidence la solidité de la structure financière du groupe, au niveau de son bilan.

RENTABILITÉ FINANCIÈRE BRUTE :

Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/Fonds Propres. Il met en évidence la création de valeurs en fonction des fonds propres mobilisés.

RATIO DE VÉTUSTÉ :

Calcul : Immobilisations corporelles nettes/Immobilisations corporelles brutes. Il met en évidence le degré d'usure de l'appareil productif d'une entreprise.

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

Nos publications sont également disponibles en ligne :
www.hcca.coop

6ÈME ÉDITION - FÉVRIER 2022

